

# Règlement tombola “Cinéma et villes portuaires”

## Article 1 : Organisation

L'association CALES OBSCURES (Association régie par la loi 1901), dont le siège social se situe au 2 bis Avenue Albert de Mun 44600 Saint-Nazaire organise une tombola qui se déroulera du 7 au 14 juin 2022 et dont le tirage au sort aura lieu le 15 juin 2022.

La publication des gagnants se fera le 20 Juin 2022 sur le site internet de l'association : <https://www.zonesportuaires-saintnazaire.com>. Les gagnants seront également contactés par voie téléphonique.

Nom de la structure : Association Cales Obscures

N°SIRET : 80747439000034

Code APE : 5911 b

E-mail : [administration@calesobscur.es.com](mailto:administration@calesobscur.es.com)

Site internet : <https://www.zonesportuaires-saintnazaire.com>

Adresse de la page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/festivalZonesPortuairesStNazaire/>

Adresse de la page Instagram : <https://www.instagram.com/zonesportuairesaintnazaire/>

## Article 2 : Participants et conditions de participation

2.1. Ce jeu est exclusivement ouvert aux personnes de plus de 18 ans, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

2.2. Les participants achètent un ou plusieurs tickets de tombola au prix de 2€ dans la limite de 10 tickets par personne / carte bancaire.

2.3. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel et du conseil d'administration de l'association, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

2.4. L'association se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

2.5. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

2.6. Le participant peut acheter un ticket :

- en ligne, sur le site de HelloAsso du 17 mai au 14 juin 2022

(<https://www.helloasso.com/associations/association-cales-obscures/evenements/tombola-cinema-et-villes-portuaires-2022>)

- en ticket papier dans les lieux d'accueil du Festival à Saint-Nazaire du 7 au 14 juin 2022 ou sur demande auprès des responsables salariés et bénévoles de l'association ou des bénévoles ambassadeurs du 17 jusqu'au 7 juin inclus

2.7. Le participant gagne dès lors que le numéro du ticket qu'il a acheté est tiré au sort. Un participant ne peut gagner qu'un seul et unique lot.

## Article 3 : Dotation en lots

3.1. La tombola est dotée de 5 lots comprenant :

Lot °1

- 1 nuitée en chambre double confort pour deux personnes avec petit-déjeuner (Brit'hotel)
- 2 places adultes pour Escal'Atlantic (Saint-Nazaire Renversante)
- 1 marée de pêche dans la pêcherie 172 pour 6 pers. max (Agoris)
- 1 bon d'achat de 50€ à valoir dans les ESAT (Apei Ouest 44)
- 1 revue 303
- 1 abonnement à Tënk (3 mois)
- 1 affiche du festival

Lot n°2

- 1 nuitée en chambre d'hôte pour deux personnes avec petit-déjeuner (La Compagnie des 5 mondes)
- 2 places adultes pour l'Espadon (Saint-Nazaire Renversante)
- 1 balade sur le Va pas trop vite, bateau à coque classé (Maison de quartier de Kerlédé)
- 2 repas à emporter (Radis et cie)
- 1 bon d'achat de 50€ à valoir dans les ESAT (Apei Ouest 44)
- 1 revue 303
- 1 affiche du festival

Lot n°3

- 1 nuitée en chambre d'hôte pour deux personnes avec petit-déjeuner (La tête sur l'oreiller)
- 2 visites du parc éolien Offshore
- 1 restaurant pour 2 personnes (Les Palmiers de La plage)

- 1 bon d'achat de 50€ à valoir dans les ESAT (Apei Ouest 44)
- 1 revue 303
- 1 revue Blink blank
- 1 affiche du festival

#### Lot n°4

- 1 nuitée en chambre d'hôte pour deux personnes avec petit-déjeuner (La tête sur l'oreiller)
- 8 heures dans la pêcherie 172 (6 pers. max)
- 1 restaurant pour 2 personnes (Les Palmiers de La plage)
- 1 bon d'achat de 50€ à valoir dans les ESAT (Apei Ouest 44)
- 1 revue 303
- 1 revue Blink blank
- 1 abonnement Tënk de 3 mois
- 1 affiche du festival

#### Lot n°5

- 2 places de cinéma pour le cinéma Jacques Tati
- 1 restaurant pour 2 personnes (Les Palmiers de la plage)
- 1 revue 303
- 1 revue Blink blank
- 1 abonnement Tënk de 3 mois
- 1 affiche du festival

## Article 4 : Tirage au sort et remise des lots

4.1. Les lots seront attribués par tirage au sort

4.2. Un seul ticket peut être gagnant par participant. Il y aura donc 5 gagnant.es différents.

4.3 Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront prévenus par mail et par téléphone le 20 juin 2022. La liste des gagnants sera publiée le même jour sur le site internet de l'association : <https://www.zonesportuaires-saintnazaire.com>.

4.4. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

L'association se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels

changements.

4.5. Les lots seront à retirer au bureau de l'association (43 Rue des Halles - 44600 Saint-Nazaire) avant le 30 septembre 2022 ou envoyés par mail ou encore à retirer directement auprès des partenaires dont les coordonnées seront partagées en temps voulu.

## **Article 5 : Limitation de responsabilité**

5.1. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée de toute responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

5.2. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

## **Article 6 : Utilisation des données personnelles des participants**

6.1 Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'association pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement.

## **Article 7 : Règlement du jeu**

7.1 Le règlement du jeu sera consultable sur la page HelloAsso de la Tombola "Cinéma et villes portuaires" de l'association Cales Obscures et sur le site du festival <http://www.zonesportuaires-saintnazaire.com>